

AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON****Le Maire de la commune de MONTMURAT (15600)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-8 et 9, L.2223-17, L.2223-18, ainsi qu'à ses articles R.2223-12 et suivants ;

INFORME

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux,

le Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 10 heures :

| Concession | Date de l'acte | Concessionnaires/Inhumés |
|------------|------------------|---|
| N°8 | Inconnu > 30 ans | Mr DENOITS Gaston Inconnus |
| N° 34 | 27/05/2021 | Mme DELFOUR Léonie DELFOUR Camille |
| N°38 | 25/02/1947 | M. ROSELLO Théodore ROSELLO née FEGINES Elisa |

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de 3 ans ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis est consultable sur les panneaux d'affichage à la porte de la mairie et du cimetière et, sur le site internet de la mairie.

Dressé à Montmurat, le 6 décembre 2021

Le Maire

Gilbert DOMERGUE



PLAN DU CIMETIERE

